

BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS
INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS
OFICINA
INTERNACIONAL
DE LOS DERECHOS DEL NIÑO
المكتب الدولي لحقوق الطفل

AFFICHAGE POUR UN APPEL D'OFFRE

RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE CONSULTANTE RESPONSABLE DE LA REDACTION DE L'ETAT DES LIEUX

Cet appel d'offre a lieu dans le cadre du Bureau siège situé à Montréal, Canada.

Lieu d'exécution du contrat : Montréal, Canada

Date de publication : 08 novembre 2024

Date limite de soumission : 22 novembre 2024



Présentation du Bureau International des droits des enfants

Le Bureau international des droits des enfants (l'IBCR ou le Bureau) agit pour les droits de l'enfant depuis plus de 25 ans dans plus d'une vingtaine de pays d'Afrique, des Amériques, d'Asie et du Moyen-Orient. Par une approche participative et durable, nous œuvrons avec nos partenaires sur le terrain, à la promotion et à la protection des droits de l'enfant, qu'il soit en contact avec le système de justice ou confronté à une situation de crise humanitaire, causée par un conflit armé ou un désastre naturel. Nous veillons également à prévenir toute forme d'exploitation, de violence, d'abus et de négligence envers les enfants, notamment à des fins sexuelles. L'écoute, la participation et la protection de l'enfant sont au cœur de toutes nos actions.

Le Bureau est basé à Montréal et intervient dans plus de 15 pays sur trois continents, depuis plus de 25 ans. Quatre de nos bureaux sont également installés dans le cadre de nos activités au Burkina Faso, en RDC, au Sénégal et au Mali.

Nos principes fondamentaux :

1. La prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant
2. La non-discrimination
3. Le droit à la vie, à la survie et au développement
4. Le respect de l'opinion de l'enfant et de son droit à la participation

Plus d'informations sur l'organisation : <http://www.ibcr.org/fr/>

Titre du projet : Place aux ex placés

Type de contrat : Consultant[e]

Durée du contrat : 50 jours

Dates : Version finale à remettre au 20 janvier 2025

Organisation : Bureau international des droits de l'enfant (IBCR) et Collectif Ex-Placé DPJ

Lieu d'affectation : Montréal, Canada

Superviseur[e], Titre : Sandrine Lerenard, Conseillère sénior en protection de l'enfant

1. Contexte

En 2021 au Québec, 40 000 jeunes étaient placés. À l'approche de leur majorité, on estime que plus de 2 000 jeunes quittent chaque année un milieu de placement. Leur transition à la vie adulte est un enjeu qui existe depuis longtemps, qui a été récemment mis en lumière par l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés au Québec et en France (EDJeP), où l'on constate qu'un jeune sur 4 se sent « peu ou pas prêt à sa sortie de placement ».

Parmi ces jeunes en transition vers la vie adulte, on constate notamment que : 39% déclarent avoir connu des difficultés liées à la santé mentale (versus 8% des jeunes de la population générale) ; 60% sont concernés par le décrochage scolaire ; 33% ont connu un ou des épisodes d'itinérance ; 32% sont en situation d'instabilité résidentielle et 31% des jeunes ne sont ni aux études ni au travail.

En 2022, une nouvelle disposition législative vient modifier la Loi sur la protection de la jeunesse (Chapitre 11) qui concerne la transition à la vie adulte des enfants placés. Cette disposition stipule que lorsque ces enfants atteignent l'âge de 16 ans, le Directeur de la protection de la jeunesse doit convenir d'un plan de transition et les informer des services de soutien offerts. Si des outils à cet effet ont été fournis par le Ministère de la Santé et des Services sociaux, les études et discussions ont mis en évidence une demande des professionnels de la DPJ pour développer ce plan de manière participative avec les jeunes concernés, en respectant leur intérêt supérieur et en engageant une collaboration respectueuse et effective avec ces jeunes.

Dans ce cadre, le projet "*Place aux ex-placés*", mis en œuvre sur deux ans par l'IBCR et le Collectif Ex-Placé DPJ, vise à impulser la mise en place d'un environnement enrichissant et respectueux des droits pour les jeunes suivis par la protection de la jeunesse. Le projet prévoit de développer une trousse de formation hybride et modulable, à partir de l'expérience des ex-placés du Collectif, puis de la diffuser et de l'utiliser par plusieurs canaux.

Le projet facilitera des échanges et une collaboration entre des ex-placés du Collectif et des professionnel.les de la protection de l'enfant et de la justice, à travers des ateliers de développement, de validation, de cours-pilote, de formation de formateurs, d'utilisation diversifiée de l'outil, de plaidoyer et de communication.

Le processus dans son ensemble permettra alors de contribuer à l'autonomisation des jeunes du Collectif Ex-placé DPJ et d'outiller les professionnel.les à la mise en œuvre d'approches et de pratiques qui respectent les droits des jeunes placés âgés entre 16 et 21 ans.

2. Description de la consultance

L'objectif principal de la consultance est de rédiger l'État des lieux du projet qui consiste en **une analyse des besoins et dysfonctionnements relevés par les jeunes placés, ainsi que des pratiques des professionnels de la DPJ qui préparent la transition à la vie adulte.**

La personne consultante sera responsable :

- a) de produire en début de mandat une proposition de méthodologie et un calendrier
- b) de mener une revue littéraire des rapports existants (fournis)
- c) d'organiser des rencontres avec les professionnels de la DPJ, une rencontre avec le groupe de jeunes qui participera au processus, et une rencontre entre professionnels / jeunes placés ou ex placés
- e) de tenir régulièrement informée la référente sénior de l'évolution du document et d'intégrer ses commentaires
- e) de rédiger le document analytique de l'EDL (État Des Lieux)

La consultante sénior a la charge de valider le rapport produit par la personne consultante.

Le document est rédigé en français et ne devrait pas dépasser 25 pages.

3. Qualifications requises

Qualifications nécessaires

Au minimum un diplôme universitaire de 2^e cycle en sociologie, psycho éducation ou travail social, avec une expertise sur la protection de l'enfant au Québec.

Un diplôme de 3^e cycle est un atout.

Expériences professionnelles requises

- Posséder une expérience dans l'élaboration d'État des lieux ou d'analyses de système de protection
- Posséder une connaissance avérée en recherche scientifique, analyse des données et recherche documentaire
- Posséder d'excellentes capacités rédactionnelles et de synthèse

4. Réception des soumissions :

4.1 Date limite :

La date limite pour la réception des offres est le vendredi 22 novembre 2024 à 17h (heure de Montréal).

4.2 Soumissions présentées en retard :

Les soumissions reçues par le Bureau après la date et l'heure fixées pour la clôture de la consultance ne seront pas étudiées.

4.3 Modalités :

Les soumissions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées en format PDF à Isaac Koffi, à l'adresse courriel suivante : supply@ibcr.org

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone. Pour toutes demandes d'éclaircissements, veuillez-vous adresser par courriel à l'adresse susmentionnée.

5. Clauses générales de soumission :

5.1 Processus :

Après la date limite de présentation des soumissions, le Bureau examinera toutes les soumissions reçues. Si un fournisseur de services est choisi, ce dernier pourrait être invité à signer un contrat de prestations avec le Bureau.

5.2 Frais de soumission :

Le soumissionnaire n'a droit à aucun dédommagement pour les frais encourus pour la préparation de sa soumission.

5.3 Taxes de vente :

Le prix proposé pour les services (prix de la soumission) doit être libellé en (TTC) toutes taxes comprises. Les taxes doivent être clairement indiquées.

5.4 Langue de soumission et langues de travail :

Les soumissions seront présentées en espagnol. Les langues de travail pour ce mandat sont l'espagnol et le français.

5.5 Durée de la soumission :

Les offres présentées sont considérées valides pour une période de 1 mois suite à la date de réception au Bureau.

5.6 Acceptation des soumissions :

Le Bureau pourra accepter l'une des soumissions présentées ou pourra rejeter la totalité des soumissions, sans avoir l'obligation d'informer le soumissionnaire des raisons de sa décision.

Le Bureau se garde la possibilité d'ajouter des étapes éliminatoires au processus dans le cas où deux soumissions seraient équivalentes.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus seront avisés de la décision par courriel.

5.7 Méthodologie de travail

Les soumissionnaires devraient expliquer dans leurs offres leur méthodologie de travail, les différentes étapes et le nombre de jours nécessaires pour aboutir aux livrables.

5.8 Disponibilité et Flexibilité :

Disponibilité pour mener à bien le mandat dans les délais impartis.

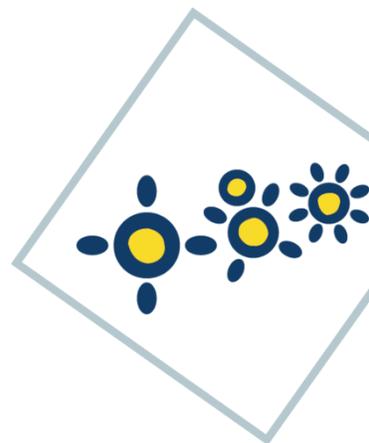
5.9 Tarifs et modalités de paiements

Le Bureau souhaite retenir les services d'une personne consultante dont les tarifs sont compétitifs dans son secteur d'activité et force de proposition dans les différentes options tarifaires et de couvertures, les plus adéquates pour le Bureau.

Le Bureau souhaite que la personne soumissionnaire indique ses modalités de paiement (virement, carte bancaire) et facturation.



Le Bureau International des droits des enfants vous remercie de
votre soumission et de votre intérêt de collaboration !



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS
INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL
DE LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل